

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : 12
Présents ou représentés : 8
Ayant reçu mandat : 2
Absents : 0
Excusés : 2

DELIBERATION n° CA23-09-182

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 septembre à 14 heures et 30 minutes le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 7 septembre 2023, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHENE
M. Julien VALENTIN
Mme Frédérique SCHULTHESS

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON représenté par M.
Jean-Marc ROZE
Mme Catherine VAUTRIN représentée par
M. Jean-Pierre FORTUNE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Jacques JESSON

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

Mme Sophie MAILLARD

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Jean-Luc BŒUF
M. Frédéric DEPRES
M. Damien ROMONT
M. Pierre POUPART
M. Bruno ROUSSELET
Mme Laure MONNATE
Mme Nathalie KALBE
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT

Excusés :

M. David CHATILLON
M. Frédéric DOISY
M. Alain BALLAND
Mme Julie REMY
M. Thierry BUSSY
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
Mme Martine LIZOLA

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Neuf membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Adoption de la modification du Budget Primitif 2023 incluant les reports 2022 et la Décision Modificative n° 1.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération n° CA23-03-173 relative à l'adoption du Budget Primitif 2023 sans les reports 2022;
- Considérant la nécessité de modifier le Budget Primitif 2023 en y incluant les reports 2022 et la Décision Modificative n° 1

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** la modification du Budget Primitif 2023 incluant les reports 2022 et la Décision Modificative n° 1 dans les conditions suivantes :

Budget 2023 - Section de fonctionnement

	Budget primitif	Report	DM1	Budget mis à jour
Charges				
011 Charges à caractère général	5 147 004.00		-954 183.59	4 192 820.41
012 Charges de personnel	4 635 313.00		445 471.00	5 081 784.00
65 Autres charges	0.00		3 517.00	3 517.00
66 Charges financières	30 000.00		76 719.00	106 719.00
67 Charges exceptionnelles			319 878.00	319 878.00
042 Opérations d'ordre	100 000.00		329 345.00	429 345.00
Total	9 912 317.00	0.00	221 746.41	10 134 063.41
Produits				
013 Atténuations charges			40 000.00	40 000.00
70 Produits services	4 636 515.00		-779 461.00	3 857 054.00
74 Subventions	5 275 802.00		450 107.00	5 725 909.00
75 Autres produits				0.00
76 Produits financiers				0.00
77 Produits exceptionnels			198 955.00	198 955.00
002 Report		312 145.41		312 145.41
Total	9 912 317.00	312 145.41	-90 399.00	10 134 063.41



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Marne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-10-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: EPGAV Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry

N° de SIREN: 820964260

Numéro Acte de la collectivité locale: CA20230915_182

Objet acte: Adoption de la modification du budget Primitif 2023

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decision budgetaires

Identifiant Acte: 051-820964260-20230915-CA20230915_182-DE

Rapport d'erreur(s):

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : 12
Présents ou représentés : 8
Ayant reçu mandat : 2
Absents : 0
Excusés : 2

DELIBERATION n° CA23-09-181

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 septembre à 14 heures et 30 minutes le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 7 septembre 2023, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHENE
M. Julien VALENTIN
Mme Frédérique SCHULTHESS

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON représenté par M.
Jean-Marc ROZE
Mme Catherine VAUTRIN représentée par
M. Jean-Pierre FORTUNE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Jacques JESSON

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

Mme Sophie MAILLARD

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Jean-Luc BŒUF
M. Frédéric DEPRES
M. Damien ROMONT
M. Pierre POUPART
M. Bruno ROUSSELET
Mme Laure MONNATE
Mme Nathalie KALBE
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT

Excusés :

M. David CHATILLON
M. Frédéric DOISY
M. Alain BALLAND
Mme Julie REMY
M. Thierry BUSSY
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
Mme Martine LIZOLA

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Adoption du compte financier 2022 et affectation du résultat en report à nouveau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que pour les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion d'un service public à caractère industriel et commercial, le compte de fin d'exercice est constitué par :
 - Un rapport du Directeur, ordonnateur de l'EPIC, sur l'activité de la régie au cours du dernier exercice ;
 - Un compte financier annexé au rapport constitué du compte de gestion et du compte administratif.
- Le rapport du Directeur sur l'exercice 2022 est soumis aux membres du Conseil d'Administration, ainsi que le résultat d'exploitation 2022 qui s'établit comme suit :

	Résultats à la clôture 2021	Résultats 2022	Résultats à la clôture 2022
Investissement	2 154 652.56	617 470.34	2 772 122.90
Fonctionnement	220 934.23	91 211.18	312 145.41
Total	2 375 586.79	708 681.52	3 084 268.31

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** le rapport du Directeur sur l'exercice 2022 ;
- **ARRETE** le compte financier 2022 conformément aux documents joints en annexes.
- **AFFECTE** le résultat d'exploitation (excédent de la section de fonctionnement) comme suit :
 - Il subsiste un excédent de 91 211,18€ reporté à nouveau sur l'exercice 2023 ;
 - Article 002 (compte 110) : excédent d'exploitation 2022 reporté : 312 145,41€ (soit report à nouveau 2021 pour 220 934,23€ auquel s'ajoute le résultat 2022 pour 91 211,18€
- **AFFECTE** le résultat d'investissement comme suit :
 - Article 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2022 : 2 772 122,90€

Budget 2023 - Section d'investissement

	Budget primitif	Report	DM1	Budget mis à jour
Dépenses				
10 Dotation			2 483 618.34	2 483 618.34
13 Subvention			151 433.56	151 433.56
16 Emprunt	150 000.00			150 000.00
20 Immobilisations incorporels			16 416.00	16 416.00
21 Immobilisations corporels	100 000.00		750 000.00	850 000.00
27 Immobilisations financières			280 807.05	280 807.05
Total	250 000.00	0.00	3 682 274.95	3 992 274.95
Recettes				
10 Dotation				0.00
13 Subvention			450 000.00	450 000.00
16 Emprunt	150 000.00		-150 000.00	0.00
27 Immobilisations financières			280 807.05	280 807.05
040 Op. d'ordres	100 000.00		329 345.00	429 345.00
001 Report		2 772 122.90		2 772 122.90
Total	250 000.00	2 772 122.90	910 152.05	3 992 274.95

VOTES

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Marne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-10-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: EPGAV Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry

N° de SIREN: 820964260

Numéro Acte de la collectivité locale: CA20230915_181

Objet acte: Adoption du compte du compte financier 2022 et affectation du résultat au report à nouveau.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.10-Divers

Identifiant Acte: 051-820964260-20230915-CA20230915_181-DE

Rapport d'erreur(s):

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents ou représentés : 8

Ayant reçu mandat : 2

Absents : 0

Excusés : 2

DELIBERATION n° CA23-09-180

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 septembre à 14 heures et 30 minutes le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 7 septembre 2023, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHENE
M. Julien VALENTIN
Mme Frédérique SCHULTHESS

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON représenté par M.
Jean-Marc ROZE
Mme Catherine VAUTRIN représentée par
M. Jean-Pierre FORTUNE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Jacques JESSON

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

Mme Sophie MAILLARD

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Jean-Luc BŒUF
M. Frédéric DEPRez
M. Damien ROMONT
M. Pierre POUPART
M. Bruno ROUSSELET
Mme Laure MONNATE
Mme Nathalie KALBE
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT

Excusés :

M. David CHATILLON
M. Frédéric DOISY
M. Alain BALLAND
Mme Julie REMY
M. Thierry BUSSY
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
Mme Martine LIZOLA

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de la convention de financement au titre de l'investissement avec la Région Grand Est pour l'année 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la convention annuelle 2023 de financement au titre de l'investissement entre la Région Grand Est et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la convention annuelle 2023 de financement au titre de l'investissement entre la Région Grand Est et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.
- **AUTORISE** la Directrice par intérim à signer la convention de financement au titre de l'investissement avec la Région Grand Est pour l'année 2023.

VOTES

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 16h21.


Le Président,
Christian BROYEN



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Marne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-10-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: EPGAV Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry

N° de SIREN: 820964260

Numéro Acte de la collectivité locale: CA20230915_180

Objet acte: Approbation de la convention de financement au titre de l'investissement avec la Région Grand Est pour 2023.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 051-820964260-20230915-CA20230915_180-DE

Rapport d'erreur(s):

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : 12
Présents ou représentés : 8
Ayant reçu mandat : 2
Absents : 0
Excusés : 2

DELIBERATION n° CA23-09-179

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 septembre à 14 heures et 30 minutes le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 7 septembre 2023, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHENE
M. Julien VALENTIN
Mme Frédérique SCHULTHESS

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON représenté par M.
Jean-Marc ROZE
Mme Catherine VAUTRIN représentée par
M. Jean-Pierre FORTUNE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Jacques JESSON

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

Mme Sophie MAILLARD

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Jean-Luc BŒUF
M. Frédéric DEPRES
M. Damien ROMONT
M. Pierre POUPART
M. Bruno ROUSSELET
Mme Laure MONNATE
Mme Nathalie KALBE
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT

Excusés :

M. David CHATILLON
M. Frédéric DOISY
M. Alain BALLAND
Mme Julie REMY
M. Thierry BUSSY
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
Mme Martine LIZOLA

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de l'avenant 1 de la convention de financement avec le Département de la Marne pour l'année 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération du Conseil départemental n°SE23-06-I-02 en date du 30 juin 2023 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE


- **APPROUVE** l'avenant 1 de la convention annuelle 2023 de financement du fonctionnement entre le Département de La Marne et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.
- **AUTORISE** la Directrice par intérim à signer l'avenant de la convention de financement avec le Département de la Marne pour l'année 2023.

VOTES

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 16h21


Le Président,
Christian BRUYEN



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Marne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-10-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: EPGAV Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry

N° de SIREN: 820964260

Numéro Acte de la collectivité locale: CA20230915_179

Objet acte: Approbation de l'avenant 1 de financement de l'EPGAV

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.6-Contributions budgétaires

Identifiant Acte: 051-820964260-20230915-CA20230915_179-DE

Rapport d'erreur(s):

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : 12
Présents ou représentés : 8
Ayant reçu mandat : 2
Absents : 0
Excusés : 2

DELIBERATION n° CA23-09-178

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 septembre à 14 heures et 30 minutes le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 7 septembre 2023, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
M. Jean-Pierre FORTUNE
M. Vincent VERSTRAETE
M. Thibaut DUCHENE
M. Julien VALENTIN
Mme Frédérique SCHULTHESS

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON représenté par M.
Jean-Marc ROZE
Mme Catherine VAUTRIN représentée par
M. Jean-Pierre FORTUNE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Jacques JESSON

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

Mme Sophie MAILLARD

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Jean-Luc BŒUF
M. Frédéric DEPRES
M. Damien ROMONT
M. Pierre POUPART
M. Bruno ROUSSELET
Mme Laure MONNATE
Mme Nathalie KALBE
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT

Excusés :

M. David CHATILLON
M. Frédéric DOISY
M. Alain BALLAND
Mme Julie REMY
M. Thierry BUSSY
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
Mme Martine LIZOLA

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 10 Mars 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 10 Mars 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

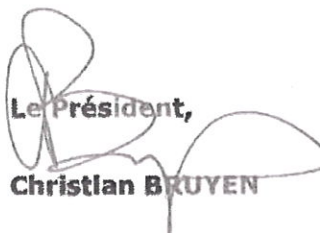
- **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 10 Mars 2023 joint en annexe.

VOTES

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 16h21.


Le Président,
Christian BRUYEN



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Marne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-10-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: EPGAV Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry

N° de SIREN: 820964260

Numéro Acte de la collectivité locale: CA20230915_178

Objet acte: Approbation du PV des délibérations du CA du 10/03/2023

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.10-Divers

Identifiant Acte: 051-820964260-20230915-CA20230915_178-DE

Rapport d'erreur(s):

